



Session 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

* * * * * * * * *

AVIS

1^{ère} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2022

Vendredi 11 mars 2022- Hôtel de Région

**Présenté par
Monsieur Félix LUREL**
Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 24 février 2022, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT//CR22-01 portant sur :

Ordre du jour :

- 1. Approbation PV ;**
- 2. Examen et vote du compte de gestion du payeur régional ;**
- 3. Examen et vote du compte administratif 2021 ;**
- 4. Proposition d'affectation du résultat disponible du compte administratif 2021 ;**
- 5. Présentation du rapport annuel de développement durable 2021**
- 6. Débat d'orientation budgétaire pour 2022 ;**
- 7. Répartition pour l'année 2022 du produit de la taxe spéciale sur les carburants ;**
- 8. Création de la société Publique Locale (SPL) Cœur d'énergie ;**
- 9. Questions diverses.**

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 09 mars 2022, en visioconférence a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

Etaient présents :

Mmes : Joëlle BARTEBIN, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTHER, Gilberte FRENAY, Héléna NARAYANIN, Marie-Claude PERNELLE, Lucette VAIRAC.

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Gustave BYRAM, Michel GEOFFROY, Jean-Jacques JEREMIE, Claude KIAVUE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINCILY, Alain SOREZE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

La fin de l'année 2021 a montré, avec fracas, les limites de la capacité de résilience, voire de résistance de notre société, dans un contexte marqué par l'incertitude et une certaine défiance à l'égard des institutions.

Cette défiance a, du reste, même trouvé son champ d'expression, dans cet hémicycle, à l'issue de la dernière plénière de décembre.

Entretemps, des tensions géopolitiques lointaines ont généré un conflit dont les répercussions frappent aujourd'hui la vie quotidienne des guadeloupéens. Au-delà du pouvoir d'achat, des inquiétudes de toutes natures se font jour dans les familles, tant il est vrai que les guadeloupéens habitent le monde !

De fait, l'actualité nous pousse à nous réinventer et à construire notre autonomie en réduisant, par toutes les voies, notre niveau de dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Cela suppose un réel investissement dans la promotion du savoir et un effort constant dans l'innovation. Cet objectif nécessairement partagé par la société civile, devra fonder un pacte social durable.

L'avenir de nos enfants en dépend !

Réuni en assemblée plénière le mercredi 9 mars 2022, le CCEE a apprécié la mobilisation de l'ensemble de l'administration régionale, avec la présence de Mesdames et Messieurs le directeur général des services, les directeurs-généraux adjoints et les directeurs et chefs de service en gestion des points de l'ordre du jour.

Leur présence et celle de M. Teddy Bernadotte ont très positivement éclairé les travaux du conseil.

Qu'ils en soient remerciés

A l'issue de son assemblée plénière, le CCEE a émis les observations suivantes

1 Examen et vote du compte de gestion du payeur régional

Le conseil n'a pas de remarque particulière sur ce document dont les résultats sont en concordance avec le compte administratif régional.

2 Examen et vote du compte administratif 2021

Dans le domaine du sport et de l'éducation

Le CCEE regrette que les thématiques Culture, Sport et Loisirs soient confondues en un même chapitre, ce qui complique l'analyse des objectifs à atteindre en pourcentage (par exemple 2% du budget total à consacrer aux sports).

Il observe que la Région classe dans le domaine du Sport, des actions telles que les aides à la ligue de bœufs-tirants ou le grand prix hippique REGION GUADELOUPE en fonctionnement ou la rénovation de l'hippodrome en investissement. Or, cela ne correspond pas à la définition attribuée au sport.

Le conseil considère qu'en dépit du contexte de crises sanitaire, économique et sociale qu'a traversé la Guadeloupe en 2021, l'on est en droit de s'interroger sur le niveau de financement des objectifs affichés par la Région, au fil des exercices.

Au chapitre 903 aussi bien en prévision (2.58 % du Budget en investissement, 1.68 % en fonctionnement), qu'en exécution (3.01 % des dépenses réalisées en investissement, 1,17% en fonctionnement), l'enveloppe budgétaire proposée traduit mal le volontarisme de la collectivité exprimé dans les orientations budgétaires.

Le CCEE est également interpellé par la chute significative du taux d'exécution global qui passe de 90 % en 2020 à 77 % pour l'exercice 2021. La section investissement en est singulièrement affectée, avec une exécution portée à 69 % au lieu des 87 % précédents. En corollaire de ce qui précède, le volume excessif des restes à réaliser est préoccupant et génère des difficultés de fonctionnement pour les ligues et comités de la Région. C'est le cas des ligues auxquelles des aides sont annoncées mais ne sont pas perçues à temps, en année civile. Les aides régionales sont votées en octobre et versées partiellement en novembre.

Le conseil souhaite que la Région ajuste son calendrier d'attribution des aides avec celui des aides d'État, afin que les partenaires puissent disposer de la trésorerie nécessaire à la mise en œuvre de leurs programmes d'activités.

En matière de culture

Le conseil a noté le volume important de restes à réaliser présenté par le compte administratif. Dans le détail, il est interpellé par les actions suivantes et souhaiterait d'une manière générale en obtenir l'état d'avancement, les partenariats et les modalités de mises en œuvre employées.

Le centre d'art contemporain

Le CCEE souhaiterait connaître le degré d'avancement du projet qui a fait l'objet d'une autorisation de programme de 6 millions d'euros depuis 2019, sur laquelle moins de 25 000 euros ont été mobilisés.

La création d'un pôle industriel du cinéma et de l'audiovisuel

Le CCEE souhaiterait être éclairé plus largement sur ce projet ayant fait l'objet d'une autorisation de programme de 10 millions d'euros en 2021.

Le centre des musiques et des danses traditionnelles

Le CCEE rappelle son observation formulée en assemblée plénière du 3 mai 2021 - et qui demeure d'actualité « *Le CCEE souhaite être informé quant au montage et à l'évolution du projet de « Centre de musique et de danse traditionnelles » pour lequel une enveloppe de 1 450 000 € a été prévue sur 2021. Nous avons noté comme réponse qu'il était bâti autour de la maison Thôle ; le CCEE désirerait recevoir des informations, quant au contenu de ce projet et à sa mise en œuvre, faute d'en avoir eu connaissance en amont* ».

3 - Les orientations budgétaires de 2022

En matière de culture

Le CCEE adhère parfaitement au diagnostic posé la Région, s'agissant de la situation du secteur de la culture. Il approuve la volonté affichée d'une large consultation des acteurs du monde culturel dans le cadre d'une conférence territoriale sur la culture et se réjouit que le conseil y soit intégré.

Il souscrit à l'articulation de la stratégie régionale autour des 5 axes annoncés.

À savoir:

1. Promouvoir nos patrimoines culturels matériels et immatériels ;
2. Soutenir la création et la diffusion des arts vivants par la promotion de l'emploi des salariés du spectacle ;
3. Structurer et valoriser l'enseignement artistique du spectacle vivant : vers un conservatoire à rayonnement régional ;
4. Mettre en place une synergie réelle et structurante entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème cinéma audiovisuel ;
5. Soutenir la diffusion des œuvres plastiques et littéraires en contribuant à la professionnalisation des créateurs guadeloupéens.

Le CCEE propose cependant l'ajout d'un sixième axe qui concernerait l'aide à l'« export » de nos artistes par la création d'un bureau export, comprenant un portail numérique, la participation aux rencontres professionnelles internationales liées à la diffusion artistique et une implication dans les réseaux de diffusion existants au niveau national et international. Cela permettrait de promouvoir la carrière de nos artistes, d'augmenter leur visibilité à l'extérieur et ce faisant, de contribuer au rayonnement de notre culture guadeloupéenne, dans et hors nos frontières. Le fait que la seule initiative prévue dans ce sens ne concerne que les arts plastiques (avec Eclats d'Art) ne nous semble pas en rapport avec l'importance de cet enjeu, ni avec les besoins exprimés par les artistes et les professionnels.

Le CCEE salue l'avancée du dossier relatif aux cafés-musiques. Cette initiative devrait permettre de structurer et de professionnaliser la filière du spectacle vivant, en valorisant les artistes qui travaillent dans la soixantaine de ce type de lieux de diffusion recensés dans l'archipel, tout en les préservant de la précarité et en incitant financièrement les exploitants à soutenir le spectacle vivant.

S'agissant d'un conservatoire à rayonnement régional, le CCEE souhaite avoir la position de la Région par rapport à l'initiative portée par Cap Excellence, à Sonis et formalisée par la convention cosignée avec la DAC, le conservatoire d'Aubervilliers-La Courneuve et le lycée Carnot (hébergeant la section Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

Le conseil attire l'attention de la Région sur ce projet fédérateur et qui semble de loin le plus avancé, sur lequel elle s'est autosaisie et qui mériterait un véritable soutien. Une synergie des initiatives liées à ce projet nous semble indispensable.

Quant aux nouveautés tracées par ces orientations budgétaires, le CCEE a noté la création d'un festival des musiques traditionnelles. Il rappelle que le festival de gwo-ka de Sainte-Anne, devenu une institution, connaît des difficultés depuis plusieurs années. Le CCEE invite dès lors la Région à renforcer son soutien à cette manifestation et à encourager une mutualisation des acteurs.

Le conseil approuve sans réserve la mise en place d'un dispositif d'aide à la création de support audiovisuel de promotion des artistes, conformément aux dispositions liées à la relance. Ces capsules pourraient, du reste, trouver toute leur efficacité dans le cadre du portail à l'export suggéré plus haut.

Le CCEE a noté que le PRAS était en phase de redéfinition. Il souhaiterait être éclairé plus précisément sur le processus en cours.

Certes, la nécessité de la constitution d'une "Agence culturelle du développement régional du spectacle vivant et de l'audiovisuel" répond aux préoccupations déjà exprimées par le CCEE. Cependant la mise en place de cette structure nous semble devoir être menée en parallèle et en complément du PRAS -qui est conçu spécifiquement pour la formation artistique-, et non au sein de sa mission propre.

D'autre part, il nous apparaît souhaitable d'éviter d'associer, dans l'entité à créer, des disciplines aussi différentes que le spectacle vivant et l'audiovisuel. En effet, les problématiques de ces expressions artistiques, en termes de profils des professionnels concernés, de compétences à mobiliser, de moyens financiers, matériels et humains à mettre en œuvre, de processus de création, de modalités de promotion et de diffusion..., sont sans commune mesure et de nature différente.

Enfin, compte tenu des difficultés et des retards du secteur du spectacle vivant en termes d'organisation, de mutualisation, de structuration et de professionnalisation, il est souhaitable que les compétences de l'agence aillent bien au-delà des fonctions retenues (simple observatoire et centre de ressources).

Cette structure pourrait alors devenir le moteur et le levier de ce secteur en déficit structurel de formation (techniciens, artistes et personnels). L'agence porterait également une impulsion favorable au développement artistique du territoire (création et diffusion). Cette approche novatrice devra comprendre un plan d'investissement concernant aussi les équipements techniques, souvent vieillissants voire manquants.

Le CCEE proposerait volontiers sa collaboration à la Région pour travailler à ce projet.

Enfin Le conseil se réjouit de la relance du salon du livre qui était devenu une initiative majeure pour la culture au temps du Centre des Arts et il partage l'intérêt à accorder à la jeunesse au sein de cette initiative.

Le CCEE salue les intentions inscrites dans les orientations budgétaires, de soutenir le carnaval et espère que les crédits inscrits au prochain budget seront à la hauteur des attentes des acteurs du terrain.

Il encourage, d'une manière générale, la mutualisation des collectivités départementale et régionale pour la promotion de la culture, dans un contexte marqué par l'austérité.

Dans le domaine du sport et de l'éducation

Le conseil partage largement le constat dressé par la Région, s'agissant de l'impact des crises au cours des 2 dernières années sur le mouvement sportif et adhère aux intentions louables affichées dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il souhaite que la motion formée par le mouvement sportif soit suivie d'effet et espère que ces priorités annoncées seront, réellement, matérialisées par « *un financement conséquent, en soutien aux manifestations sportives et au fonctionnement des ligues et comités, aux côtés de l'État et des autres collectivités locales* ».

Pour rappel conformément au rapport sénatorial de 2018, concernant « l'organisation de jeux, une vitrine pour les territoires, une opportunité d'intégration régionale », il est écrit qu'« il ne faut pas sous-estimer à ce titre l'enjeu diplomatique que peuvent revêtir les jeux régionaux et le potentiel qu'ils présentent pour l'image des territoires »... Sans compter l'effet de levier économique généré par l'évènement.

Il en va aussi de la santé physique et mentale des jeunes de Guadeloupe, guettés par le surpoids et le désœuvrement, dont le sort est, semble-t-il, au centre de toutes nos préoccupations.

L'examen du document n'a pas permis aux conseillers de déceler les prévisions de travaux de rénovation du grand stade des Abymes et la construction du bassin olympique intercommunal des Abymes-Gosier-Pointe-à-Pitre, alors que ces équipements sont absolument nécessaires pour les compétitions internationales et donc pour le rayonnement de la Guadeloupe.

Le CCEE invite la région à tirer tous les enseignements fournis par les crises passées et à se préparer à celles à venir.

Ce contexte de montée des périls doit nous inciter à rechercher tous les moyens d'atteindre une autonomie alimentaire et énergétique, d'améliorer les transports et déplacements, mais aussi rendre plus performant notre système scolaire. Dans ce même ordre d'idées, le CCEE exhorte la Région à soutenir fortement l'orientation d'ouverture et de modernisation portée par la nouvelle gouvernance de l'université des Antilles.

En matière de patrimoine,

Le CCEE considère que la DAC respecte une logique nationale qui ne demande qu'à être orientée par une politique régionale du patrimoine, volontariste et affirmée. Il est dommage que l'inventaire du Patrimoine, devenu depuis plus d'une décennie la prérogative de la Région souffre d'un manque de lisibilité.

La définition d'une véritable politique de sauvegarde du patrimoine, dans toutes ses dimensions, doit encore se matérialiser.

Outre le patrimoine culturel et le patrimoine colonial, le vernaculaire gagnerait à être plébiscité et soutenu. Il s'agit de ces maisons de villes, «KAZ HOTEBA» qui donnent à nos villes leur caractère. La Région y a sa carte à jouer.

La suppression du Concours Régional du Patrimoine qui en était à sa 7ème édition en 2015, laisse un grand vide, en termes de sensibilisation du grand public.

4 - Présentation du rapport annuel de développement durable 2021

La Crise COVID prend une place prépondérante dans le chapitre politique territoriale tournée vers l'avenir. On ne peut ignorer le fait que la société a été lourdement affectée, divisée par cette pandémie, y compris dans les volets de la santé publique, du cadre de vie et de la cohésion sociale.

S'agissant du volet Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,

Le CCEE, suite à des témoignages, invite le conseil régional à renforcer l'accompagnement des candidats pour le montage des dossiers du dispositif des chèques-TIC, rendu numérique et qui peut être une source de découragement pour certains.

A propos du soutien des publics les plus démunis dans l'amélioration de l'habitat, le CCEE encourage le conseil régional à poursuivre cet effort, eu égard à la demande qui se chiffre encore à plusieurs milliers de foyers.

En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Avoir une stratégie validée ne suffit pas.

Il importe que le Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) puisse être rapidement opérationnel et vulgarisé au niveau du grand public.

Le SRPNB doit s'imposer au territoire, trouver sa traduction et son application sans attendre la finalisation du SAR.

De plus, le CCEE s'interroge sur l'impact que peuvent avoir les récentes lois -notamment les lois « Zéro artificialisation nette » (ZAN) et « Climat et résilience » - sur le SRPNB en cours de réalisation.

Quant à l'ambition « POUR UNE GUADELOUPE « ZERO DECHET » d'ici 2035 »

Le CCEE constate que les déchèteries peinent à sortir de terre alors que les déchets devraient drastiquement diminuer et bénéficier d'un tri pour leur valorisation.

S'agissant de la lutte contre le Changement Climatique

Pour notre territoire insulaire et Archipélagique, il y a nécessité de développer les énergies renouvelables. En ce qui concerne le volet RTG – la Règlementation Thermique de Guadeloupe- le CCEE rappelle les demandes pressantes des professionnels du secteur notamment pour parfaire cette réglementation, et en l'occurrence faciliter l'utilisation des outils d'applications.

5- Création de la société publique locale (SPL) Cœur d'énergie

Le CCEE note avec intérêt le caractère innovant de la création de cette SPL, outil juridique permettant aux collectivités territoriales de rationaliser l'action publique.

Il observe aussi que la Région et son partenaire se donneront les moyens de mettre en place un véritable contrôle de cette structure grâce à la mobilisation forte des élus désignés à cet effet, et des équipes techniques des 2 collectivités.

Les autres points de l'ordre du jour n'appellent pas de remarque particulière de la part du conseil.

Basse-Terre, le 11 mars 2022



**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**